



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Clermont-Auvergne

Question écrite n° 1636

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer au sujet de l'avenir de la plaque tournante (« hub ») mise en place au sein de l'aéroport de Clermont-Auvergne. Ce « hub » a été installé par la compagnie régionale, devenue filiale d'Air France et a donné lieu à de très importants travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'aéroport de Clermont-Auvergne. Le coût de ces travaux, réalisés en 1999 et 2000, s'est élevé à 112,6 millions de francs (soit 17,16 millions d'euros) et a été financé par les fonds du FEDER, à hauteur de 16,8 millions de francs (soit 2,56 millions d'euros), par l'Etat (FNADT) à hauteur de 9,5 millions de francs (soit 1,44 millions d'euros), la chambre de commerce et d'industrie à hauteur de 23,9 millions de francs (soit 3,64 millions d'euros) et par le conseil régional d'Auvergne, le conseil général du Puy-de-Dôme et la communauté de communes de Clermont-Ferrand à hauteur de 20,8 millions de francs chacun (soit 3,17 millions d'euros chacun). Or, au cours de ces derniers mois, plusieurs indicateurs émanant de la compagnie Air France, ont mis en question la pérennité de la fonction de « hub » de l'aéroport de Clermont-Auvergne. Un retour à 9 avions par jour (au lieu de 19 actuellement) est évoqué, ce qui aurait pour conséquence inévitable, à court ou moyen, terme, la fermeture du « hub » clermontois. Il souhaiterait attirer l'attention du ministre à propos de l'éventualité de cette décision, dont la justification économique n'est aucunement démontrée et qui conduirait à un gaspillage injustifiable des fonds publics. En outre, si elle aboutissait, cela aurait des conséquences particulièrement graves pour le Puy-de-Dôme, l'Auvergne et le massif Central et il lui demande bien vouloir intervenir pour qu'une telle décision soit écartée, dans l'intérêt de l'ensemble des partenaires régionaux, et dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire dont la nécessité a été particulièrement reconnue par le Gouvernement.

Texte de la réponse

La compagnie Régional CAE, filiale du groupe Air France, est actuellement confrontée à des difficultés d'exploitation qui sont liées à la structure de son réseau, hérité de la fusion, en avril 2001 des trois entités Regional Airlines, Flandre Air et Proteus Airlines. Cette situation s'est encore aggravée avec la baisse du trafic aérien à la suite des événements du 11 septembre 2001. Dans ce contexte, le groupe Air France réfléchit aux moyens à mettre en oeuvre afin de réduire les pertes d'exploitation des lignes de Régional CAE, et notamment de son « hub » de Clermont-Ferrand. Les entreprises publiques et leurs filiales, qui bénéficient d'une large autonomie de gestion, adaptent leur réseau en fonction de leurs objectifs commerciaux et financiers. Air France a engagé une concertation avec des élus de Clermont-Ferrand, du département du Puy-de-Dôme et de la région Auvergne ; deux réunions ont eu lieu les 17 et 29 juillet derniers. A ce stade, pour la saison aéronautique d'hiver 2002-2003, la compagnie Régional CAE n'envisage qu'une légère réduction du nombre des appareils exploités au départ de Clermont-Ferrand, bien inférieure à la diminution évoquée par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1636

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2835

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4041